

Formation à l'hygiène

Tout détenteur d'une tuerie de volailles à la ferme **doit présenter obligatoirement** aux Services Vétérinaires **une attestation de formation à l'hygiène** récente ainsi qu'un plan

de maîtrise sanitaire.

Pour vous aider à satisfaire à cette obligation, la Chambre d'Agriculture du Gers organise quatre sessions de formation au cours du premier semestre 2011

vous permettant d'être en conformité avec ces exigences.

Choisissez le site et les dates qui vous conviennent et **inscrivez-vous vite** en nous retournant le bulletin d'inscription.

Tarif : Formation intégralement financée par VIVEA et l'Europe (FEADER).

Un chèque de caution de 150 € est demandé à chaque participant, à l'inscription. Il sera rendu au

stagiaire à la fin de la session, s'il participe à l'intégralité de la formation.

Coût du pack maîtrise sanitaire : 50 €.

Maîtrise sanitaire en TUERIE de palmipèdes gras et volailles

Objectifs de formation

Maîtriser l'hygiène, maîtriser les bonnes pratiques d'abattage et rédiger le dossier de maîtrise sanitaire

AU PROGRAMME

Présentation de la réglementation
Etude du plan d'hygiène
Amélioration des pratiques d'abattage
Rédaction du dossier sanitaire et mise en place de la traçabilité pour la DSV.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Diaporama, documents pré-remplis, remise du pack abattage (dossier sanitaire + traçabilité), échanges entre les stagiaires et avec les formateurs.

INTERVENANTS :

Caroline ALTEZA, DDCSPP du Gers ;
Marie-France PERRET, Lycée Auch Beaulieu ;
Emeline POUYAU, Association Foie Gras 32 ;
Cathy BERGES, Chambre d'Agriculture 32.



ASSOCIATION GERMOISE
POUR LA PROMOTION DU FOIE GRAS

Contacts :

Cathy BERGES - Emeline POUYAU - CA32 - 05.62.61.77.40

Renvoyez le **bulletin d'inscription** valant contrat simplifié de formation Professionnelle accompagné du **chèque de caution de 150 €** au **Pôle Formation** - Chambre d'Agriculture - BP 70161 - 32003 AUCH CEDEX

DUREE :

2 jours

HORAIRES :

De 9 h à 17 h 30.

4 SESSIONS AU CHOIX :

- **SAMATAN - Mairie**
Vendredi 25/02/2011
Vendredi 18/03/2011
- **VIC FEZENSAC - Mairie**
Jeudi 17/03/2011
Vendredi 25/03/2011
- **MASSEUBE - St Christophe**
Jeudi 24/03/2011
Vendredi 01/04/2011
- **FLEURANCE - Maison des Associations**
Jeudi 31/03/2011
Jeudi 07/04/2011

PUBLIC :

Agriculteur détenteur d'une tuerie

TARIF ressortissant VIVEA :

Formation intégralement financée par Vivea et l'Europe (FEADER) chèque de caution de 150 € à l'inscription (voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription).

